

Communiqué de presse :

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, signe une convention avec ENERPLAN, pour faire des Alpes Maritimes un véritable laboratoire au niveau national pour le développement de l'énergie solaire



Ce lundi 13 mars à 11 heures, M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, président du Conseil général des Alpes-Maritimes, a signé avec André Joffre, président d'ENERPLAN, association professionnelle de l'énergie solaire, une convention pour le développement de l'énergie solaire.

Cette signature était conjointe avec la signature d'autres conventions sur les énergies renouvelables, en présence de MM. Claude Monmejean, délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Electricité de France, Daniel Thomas, délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de Gaz de France et Grégoire Calleja, délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement des énergies renouvelables et de la haute qualité environnementale des bâtiments, le Conseil général des Alpes-Maritimes a fixé des objectifs à l'horizon 2020 :

- favoriser l'usage des énergies renouvelables afin qu'elles représentent 15 % de la consommation,
- diminuer de 20 % les consommations d'énergie de manière à obtenir une baisse de la facture énergétique et à contribuer à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ces objectifs, des aides substantielles sont accordées aux particuliers, aux bailleurs sociaux et aux collectivités locales qui utilisent les énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre que le Conseil général a souhaité mettre en place un partenariat avec l'association ENERPLAN. Cette convention, dénommée « Cap Soleil » aura notamment pour but :

- **de systématiser l'énergie solaire sur les bâtiments départementaux.** Un projet est en cours pour permettre la production d'eau chaude sanitaire dans le bâtiment Estérel du CADAM : 260 m² de capteurs solaires produiront 20 000 litres d'eau chaude stockée pour les besoins du restaurant, de la crèche et des salles de sport,

- **de lancer le concours « 100 toits bleus »,** initiative unique au niveau national qui primera des projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux, de 5 à 50 KiloWatt. Ces projets sur des équipements publics seront emblématiques des politiques locales en faveur de l'énergie solaire.

Le département des Alpes Maritimes possède tous les atouts pour devenir un véritable laboratoire au niveau national pour les énergies renouvelables, spécialement dans le domaine de l'énergie solaire. ENERPLAN l'accompagne dans sa démarche et son succès.

Contact : ENERPLAN
Tél : 04 94 32 70 08
www.enerplan.asso.fr